



Genève, le 28 février 2024

Le Conseil d'Etat

961-2024

Département fédéral de l'économie, de
la formation et de la recherche (DEFR)
Monsieur Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Palais fédéral est
3003 Berne

Concerne : révision de l'ordonnance 2 relative à la loi sur le travail (OLT 2) : travail du dimanche dans les quartiers touristiques urbains

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre Conseil a bien reçu votre courrier du 22 novembre 2023 et vous remercie de l'occasion qui lui est donnée de se prononcer sur le projet de modification de l'ordonnance 2 relative à la loi sur le travail (OLT 2).

En préambule, notre Conseil souligne qu'il est favorable à la mise en place de mesures permettant de promouvoir le tourisme urbain en Suisse et, par conséquent, à l'élargissement des heures d'ouverture des commerces. Nous considérons toutefois que le projet mis en consultation ne répond pas de manière adéquate à cet objectif.

Par le fait d'introduire des restrictions en matière de marchandises et clientèles visées, le projet créerait des inégalités entre les différents commerces situés dans la même zone. En visant essentiellement le commerce de luxe, il n'est pas non plus compatible avec l'objectif, défendu par notre Conseil, de soutenir le commerce local. Nous tenons, par ailleurs, à relever que le contrôle du dispositif proposé serait pour le moins complexe. L'expérience acquise durant la crise sanitaire COVID-19 a démontré la grande difficulté à établir, avec précision, la différence entre un assortiment autorisé et un assortiment non-autorisé. A cela s'ajoute que le présent projet aurait pour conséquence de charger les inspections du travail de tâches d'investigation financière qui seraient nécessaires pour établir si le chiffre d'affaire d'un commerce provient effectivement essentiellement des ventes réalisées auprès d'une clientèle internationale. Or, ce type de tâches sort clairement du périmètre de compétence d'une inspection du travail.

Pour l'ensemble de ces raisons, notre Conseil s'oppose au projet proposé.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre prise de position, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :



Antonio Hodgers

Copie à : ab-geko@seco.admin.ch